

Fiche 2 - Vivre pour témoigner

Il s'agit ici de s'intéresser au devenir des rescapés des camps nazis après 1945. Cela pose une question centrale : **comment vivre après l'expérience concentrationnaire ?** Et plus encore : **comment (ou pourquoi) témoigner ?** Les survivants deviennent progressivement des **acteurs essentiels de la mémoire** de la déportation et de la Shoah.

I. Survivre après les camps : reconstruire une vie

A. Le retour des survivants

Environ **167 000 personnes (91 000 victimes des politiques répressives allemandes et 76 000 victimes juives)** ont été déportées depuis la France vers les camps et prisons nazis. Au printemps 1945, environ **50 000 survivants** sont rapatriés. Ils reviennent très affaiblis physiquement, souvent seuls (familles décimées) et confrontés à des difficultés matérielles immenses.

Le retour ne signifie pas la fin de l'épreuve. Beaucoup restent durablement marqués par : les maladies, la dénutrition, les traumatismes psychologiques.

Certains ne parviennent jamais à se reconstruire ; d'autres tentent de mener une vie « normale », parfois dans le silence.

Dans les camps, **une minorité de déportés parvient à conserver quelques écrits ou quelques dessins**. Ces hommes et ces femmes, s'ils ont la chance d'être encore en vie à la libération, peuvent rapporter avec eux ces témoignages exceptionnels. Certains peuvent reprendre leurs notes à leur retour, les compléter à l'aide de leurs souvenirs et tenter de constituer un récit plus ou moins complet de leur parcours concentrationnaire. D'autres, qui n'auront rien pu noter dans les camps, s'efforcent de mettre sur le papier ce que leur mémoire leur a restitué, sans forcément vouloir partager leur récit, mais avec l'idée que celui-ci doit être préservé avant qu'il ne s'estompe ou ne disparaisse avec le temps.

B. Le traumatisme et le silence

Tous les rescapés ne témoignent pas. Plusieurs attitudes coexistent :

- **Parler immédiatement**, pour faire connaître la vérité.
- **Se taire**, pour se protéger ou protéger ses proches.
- **Réserver la parole aux anciens déportés**, dans un cadre associatif.

Le silence n'est pas un oubli. Beaucoup vivent avec une mémoire omniprésente, mais difficilement partageable. **Comme l'exprime Simone Veil, parler de la Shoah ne fait pas disparaître le traumatisme : rien ne peut être effacé.**

Durant les semaines qui voient les ouvertures de camps se multiplier et dans celles qui suivent la fin de la guerre, les témoignages directs ou rapportés par des journalistes sont de plus en plus nombreux dans la presse. Les photographies, d'abord rares, viennent en appui des récits puis constituent des témoignages à part entière. Aux visages et aux silhouettes décharnées des déportés succèdent rapidement les images des cadavres abandonnés et des fosses remplies de corps inertes et enchevêtrés. Ces images ont le même objectif que les témoignages écrits ou oraux : ne pas pouvoir dire qu'on ne savait pas et rendre obligatoire la poursuite et la condamnation des criminels. Cette volonté de justice, affirmée par les Alliés avant même la fin du conflit, rend obligatoire le rassemblement de preuves afin de pouvoir constituer les dossiers à charge contre les criminels recensés et recherchés.

II. Témoigner dès 1945 : une urgence morale

A. Dire ce qui a été

Dès la libération des camps, certains rescapés prennent la parole. Ils témoignent : devant les soldats alliés, devant des commissions d'enquête, dans la presse, lors de conférences.

Leur objectif est triple :

1. Faire connaître la réalité des camps (décrire les rouages du système)
2. Honorer la mémoire des morts.
3. Permettre la justice (mentionner le plus grand nombre possible de noms de camarades et de bourreaux)

Beaucoup considèrent qu'ils ont une mission confiée par leurs camarades disparus : « **vivre pour témoigner** ».

B. Les premières publications

Dès 1945-1946 apparaissent : des récits autobiographiques, des brochures associatives, des recueils collectifs.

Les amicales de camps jouent un rôle majeur comme l'Amicale d'Auschwitz, l'Amicale de Neuengamme ou encore l'Amicale de Ravensbrück, etc. Elles publient témoignages et enquêtes, parfois dès 1946. Par exemple, Germaine Tillon participe très tôt à l'étude historique du camp de Ravensbrück.

La presse a aussi permis de faire connaître l'ampleur du système concentrationnaire. En décembre 1944 dans le journal *L'Humanité*, et en mars 1945 dans *Le Figaro* sont publiées les premières données relatives aux camps nazis découverts par les Alliés. Mais en raison de la censure toujours active en France et afin de ne pas démoraliser les familles en attente du retour d'un proche, les journaux, la radio et les actualités cinématographiques restent discrets sur l'ampleur des crimes. Tout change au milieu du mois **d'avril 1945. Les Alliés décident de faire connaître au monde entier l'horreur des camps nazis. La presse, les actualités cinématographiques multiplient et diffusent reportages et images terrifiantes.** Des témoignages de survivants sont publiés dès l'été 1945 dans les journaux ainsi que dans les bulletins des amicales d'anciens déportés. La spécificité de la Shoah est difficilement appréhendée par les lecteurs. De fait, les témoignages publiés reposent sur la même volonté : raconter l'expérience subie dans des camps où règnent une violence inouïe et l'assassinat de masse, apporter les preuves des crimes, nommer les criminels et témoigner pour ceux qui ne sont pas rentés. **Le rythme des publications diminue à partir de 1947**, les lecteurs commençant à présenter des signes de lassitude

C. Témoigner lors des procès

Ouvert le 18 octobre à Berlin par la lecture de l'Acte d'accusation, le Tribunal Militaire International, devant lequel comparaissent 21 hauts responsables nazis, compte 403 audiences à Nuremberg du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946.

Le Ministère public présente 33 témoins contre les accusés, tandis que la défense en sollicite 61, auxquels il convient d'ajouter les 143 personnes qui déposent par écrit pour les accusés.

De nombreux témoins sont auditionnés avant le procès ou appelés à la barre pendant son déroulement : des criminels impliqués dans la politique génocidaire nazie, tout comme des survivants de la Shoah.



Salle du procès de Nuremberg où 12 responsables nazis sont condamnés à mort.

Parmi eux, on retrouve **Marie-Claude Vaillant-Couturier**. Elle est rentrée en France le **25 juin 1945 après être passé par le camp d'Auschwitz** dans lequel elle est arrivée en janvier 1943 avant d'être **transférée au camp de Ravensbrück**. Devant le tribunal de Nuremberg, elle prête serment, décline son identité et répond inlassablement au procureur français qui l'interroge. Elle commence son témoignage en **exposant les conditions de son arrestation, sa détention et sa déportation**, en convoi, avec ses camarades vers Auschwitz. **Elle décrit les méthodes et les atrocités des SS mais aussi la souffrance et le dénuement des femmes** soumises à la logique du camp. Elle cite des moments précis, elle explique longuement ce que signifiaient les appels quotidiens. Elle évoque avec émotion et précision le cas de ses compagnes frappées, malades et envoyées à la mort. **Elle parle des femmes juives dont le sort était pour le plus grand nombre l'extermination directe**. Elle s'attarde sur la sélection **en évoquant les jeunes femmes et les enfants sélectionnés pour les expériences médicales dirigées par Mengele**. Elle évoque les scènes déchirantes lors de la séparation entre les mères, leurs filles, leurs enfants. Elle précise dans quelles conditions les habits et les objets, de celles et ceux qui étaient morts dans les chambres à gaz, étaient rassemblés, triés et expédiés vers l'Allemagne. Elle évoque enfin son arrivée à Ravensbrück : les femmes sélectionnées comme cobayes, le cas des prisonnières russes... Elle explique la différence entre le camp d'Auschwitz et celui de Ravensbrück : « A Auschwitz, visiblement le but était l'extermination. On ne s'occupait pas du rendement. On était battu pour rien du tout. Il suffisait d'être debout du matin au soir, mais le fait que l'on porte une brique ou dix briques n'avait pas d'importance... alors qu'à Ravensbrück, le rendement jouait un grand rôle ». Son témoignage a été capital pour faire condamner les accusés.

Le témoignage devient alors une preuve judiciaire, un acte politique mais aussi un acte moral.

III. Le rôle des associations de déportés

A. Aider matériellement et moralement

Dès 1944-1945, les anciens déportés créent des associations pour :

- Aider au retour des survivants,
- Rechercher les disparus,
- Défendre leurs droits,
- Maintenir la solidarité née dans les camps.

L'Association nationale des anciennes Déportées et Internées de la Résistance (ADIR) en est un exemple important. Les bulletins associatifs (comme *Voix et Visages*) constituent aujourd'hui des sources historiques précieuses.

B. Défendre la mémoire

Les associations ont plusieurs objectifs : faire reconnaître les crimes nazis, lutter contre l'oubli, préserver la dignité des victimes et organiser des commémorations et des expositions. Elles collectent les témoignages, les archives personnelles, les photographies, les biographies. Ces initiatives contribuent à construire la mémoire publique de la déportation.

IV. Entre mémoire intime et mémoire collective

A. Une parole difficile

Témoigner ne va pas de soi :

- Il est difficile de trouver les mots,
- Il existe la peur de ne pas être compris,
- La volonté de protéger ses proches rend le témoignage parfois impossible
- De plus, la souffrance est ravivée par le récit.

Certains rescapés ne témoigneront jamais. D'autres parleront tardivement, parfois des décennies après. Beaucoup affirment **qu'ils ne sont « jamais vraiment sortis du camp »**.

B. De la mémoire individuelle à la mémoire nationale

Dans les années d'après-guerre :

- La mémoire résistante est mise en avant,
- La spécificité du génocide des Juifs est encore mal comprise,
- Les distinctions entre déportation politique et raciale ne sont pas toujours clairement établies.

Peu à peu, les travaux historiques et les témoignages permettent de mieux comprendre la singularité de la Shoah. Les rescapés deviennent alors des **passeurs de mémoire**, notamment auprès des jeunes générations.

V. Enjeux historiques et civiques

Ce thème « Vivre pour témoigner » interroge :

1. La place du témoignage dans l'écriture de l'histoire.
2. Le rapport entre mémoire et justice.
3. La transmission aux générations suivantes.
4. La responsabilité des survivants face au négationnisme (= remise en cause de l'existence du massacre des juifs, des chambres à gaz...)

Le témoignage est à la fois une source historique, un acte personnel et un engagement civique. Il ne remplace pas le travail des historiens, mais il en constitue une base essentielle.

Idées clés à retenir

- Environ 50 000 survivants reviennent en France en 1945.
- Le retour est marqué par le traumatisme et les difficultés matérielles.
- Témoigner est pour beaucoup une mission morale.
- Les associations jouent un rôle majeur dans l'aide et la mémoire.
- Silence et parole coexistent.
- Le témoignage participe à la construction de la mémoire nationale et européenne.